RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Orgeval

YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

***

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la Présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

Etaient présents :

M. Charnallet, maire,

M. Dupon, Mme Léonard, M. Jutteau, M. Béquart, Mme Kolodkine, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire,

M. Gagnière-Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Picard M. Breuzin, Mme Deloizy, Mme Chevrie, M. Stenger, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, M. Béchaud, Mme Allard, Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, M. Cornille, M. Dupart, M. Lesieur et Mme Bion, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Beschi à M. Dupart
Mme Grenier à M. Gagnière-Moreux

M. Stenger est arrivé à 19 h 30 (délibération n°2021-45)

Etait absent (e) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 26 jusqu'à 19 h 30 puis **27** de 19 h 30 à la fin

Nombre de conseillers votants : 28 jusqu'à 19 h30 puis **29** de 19 h 30 à la fin

Secrétaire de séance : M. Michel Bardot

Date de convocation : le 22 septembre 2021

Date d'affichage : le 22 septembre 2021

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 1ER JUILLET 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le procès-verbal du 1er juillet 2021.

Délibération **n°2021-44**
OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations suivantes :

DATE	OBJET	NUMERO	MONTANT
10/06/2021	Prestation fête de la musique par le groupe LADSAM	2021-40	150 € TTC
18/06/2021	Avenant au bail avec la CU GPS&O pour la mise à disposition d'un local administratif sis 243 rue du Maréchal Foch	2021-41	
18/06/2021	MAPA Marché public de prestations de services en assurance n°2021M01-Lot n°1 Responsabilité civile avec option protection juridique Sté GROUPAMA	2021-42	Responsabilité civile : 1 916, 83 € TTC Option protection Juridique : 1 076,39 € TTC
18/06/2021	MAPA Marché public de prestations de services en assurance – Lot n°2 Dommages aux biens – n°2021M01-L02 Sté SMACL ASSURANCES	2021-43	10 493, 29 € TTC (9 673,54 € HT)
18/06/2021	MAPA Marché public de prestations de services en assurance – Lot n°3 Flotte automobiles – n°2021M01-L03 Sté GROUPAMA	2021-44	Option 1 : sans franchise : 7 057,79 € TTC Option 3 : garantie « marchandises transportées » : 200 € TTC Option 4 : garantie auto-mission élus & collaborateurs : 200 € TTC
18/06/2021	MAPA Marché public de prestations de services en assurance-Lot n°4 Tous risques informatiques et autres matériels- n°2021M01-L04 Sté GROUPAMA	2021-45	960 € TTC (Taux à 0,15 sur la valeur du parc de 640 000 €)
17/06/2021	Mission de réfection des murs des « Fontaines couvertes » de	2021-46	5 738 € HT

	l'ancienne abbaye d'Abbecourt / Sté COPROM		
16/06/2021	Contrat pour la prestation musicale du groupe GAS DEVILS – 26 juin 2021	2021-47	150 € TTC
18/06/2021	Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - études de faisabilité opérationnelle du secteur de l'OAP Villennes – Sté CITALLIOS	2021-48	30 000 € HT
18/06/2021	Mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) – accompagnement de la ville pour la réalisation d'un projet d'aménagement – zone de 40 Sous – Sté Babinet Consulting / TRIPTYQUE	2021-49	35 000 € HT
24/06/2021	Avenant au contrat de maintenance CM0016548 « Requiem OPUS » - Sté ARPEGE	2021-50	360 € TTC (du 01 juin au 31 décembre 2021) 1 063, 55 € TTC (à compter du 01 janvier 2022)
24/06/2021	Contrat de service C219974 - Sté ARPEGE	2021-51	Concerto Mobilité OPUS : 259, 20 € TTC annuel Concerto OPUS : 1 944 € TTC annuel
24/06/2021	Contrat de service C219978 - Sté ARPEGE	2021-52	Espace citoyens premium : 1 728 € TTC annuel Arpège diffusion : 216 € TTC annuel
24/06/2021	Contrat de service C2110308 - Sté ARPEGE	2021-53	Espace citoyens premium payzen abonnement régie : 417, 60 € TTC annuel Espace citoyens premium payzen forfait de transactions : 561, 60 € TTC annuel
24/06/2021	Missions de maîtrise d'œuvre technique et mission complémentaire de fin de travaux dans le cadre de l'aménagement intérieur d'une salle intergénérationnelle de 250 m²/place de la mairie – Sté FTE INGENIERIE	2021-54	Missions DCE-ACT-VISA-DET : 5 900 € HT Attestation de fin de travaux : 900 € HT

24/06/2021	Protocole d'accord transactionnel d'équipements de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Sté JC DECAUX FRANCE	2021-55	
28/06/2021	Convention de mise à disposition temporaire de l'Orangerie pour le Summer Camp – Association KAIROS RESSOURCES	2021-56	Gratuit
05/07/2021	Semaine Bleue 2021 – Contrat de réservation pour la visite théâtralisée du château de Monte Cristo avec l'office du tourisme intercommunal de St Germain en Laye	2021-57	520 € TTC / 30 personnes
08/07/2021	MAPA Etudes de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux pour la création d'un aménagement urbain paysager « ARBOREAL » sur le site de la Bruneterie – n°2021M11 – Sté METALOBIL	2021-58	33 295 € HT (39 954 € TTC)
09/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Parc de la Brunetterie – Food Truck O'CURRYEUX	2021-59	Gratuit
15/07/2021	Avenant n°1 au contrat de maintenance de 2 défibrillateurs de la commune – Sté DEFIBRIL MATECIR	2021-60	360 € TTC annuel
16/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parc de la Brunetterie – Food Truck BIO PIZZA	2021-61	Gratuit
19/07/2021	Virement de crédits de chapitre à chapitre	2021-62	
20/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parc de la Brunetterie – Food Truck BIO PIZZA	2021-63	Gratuit
20/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parc de la Brunetterie – Food Truck SO FOOD TOIT	2021-64	Gratuit

26/07/2021	Contrat pour le concert des Frères JARRY – 17 octobre 2021	2021-65	2 300 € TTC
26/07/2021	Contrat pour le concert de Anne Sophie DUPRELS – 12 décembre 2021	2021-66	3 500 € TTC
26/07/2021	Contrat de renouvellement pour l'application « Orgeval l'appli » Sté NEOCITY	2021-67	3 108 € HT annuel (3 729, 60 € TTC annuel)
26/07/2021	Tarifs concerts 2021 / Eglise Saint-Pierre et Paul	2021-68	10 € à partir de 12 ans Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans
28/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Plateau St Marc – Food Truck TEEMOUT'S – forum des associations	2021-69	20, 50 € / jour
20/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Parc de la Brunetterie – Food Truck BIO PIZZA	2021-70	Gratuit
06/09/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Antenne relais - 45 rue du Colombet – Sté ORANGE	2021-71	18 000 € annuel
05/08/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Parc de la Brunetterie – Food Truck BIO PIZZA	2021-72	Gratuit
05/08/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Parc de la Brunetterie – Food Truck BIO PIZZA	2021-73	Gratuit
05/08/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public – Plateau St Marc – Food Truck BIO PIZZA	2021-74	Gratuit

Délibération **n°2021-45**

OBJET : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE SE JOINDRE à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023.

Délibération **n°2021-46**
OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,
DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 23 voix pour et 6 voix en abstention (Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion),

D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs comme suit :

Direction des finances/informatique :
- Création d'un poste permanent d'attaché territorial à temps complet.

Police municipale :
- Création d'un poste permanent de gardien-brigadier à temps complet.

Direction scolaire/jeunesse
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet.

Ces créations prendront effet à la date du conseil municipal.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération **n°2021-47**
OBJET : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 23 voix pour et 6 voix en abstention (Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion),

DE LIMITER l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

DE CHARGER le Maire pour notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération **n°2021-48**
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes

738 –01 Taxe sur les terrains devenus constructibles	10 000,00 €

Dépenses

6068 –020 Autres matières et fournitures	5 000,00 €
673 - 4238 Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €

Section d'investissement

Recettes d'ordre

2031 – 01 Frais d'étude	46 170,90 €
1328 – 518 Autres subventions d'investissement	54 599,00 €

Dépenses d'ordre

2313 - 01 Constructions	46 170,90 €
2112 – 518 Terrains de voirie	54 599,00 €

Délibération **n°2021-49**
OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADMETTRE en non-valeur les produits communaux irrécouvrables pour un montant de 4 454,48 € pour les années 2012 à 2019 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total
2012	83,50 €
2015	70,50 €
2016	290,63 €
2017	3 304,24 €
2018	635,31 €
2019	70,30 €
Total	**4 454,48 €**

DIT que cette dépense sera imputée sur le compte 6541 du budget 2021 de la commune.

Délibération **n°2021-50**
OBJET : DETERMINATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE MODIFIER la délibération n° 2016-051 du 17 mai 2016, entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant le tarif de base, pour 2021 et 2022, de 21,50 € par 21,40 €, les coefficients multiplicateurs s'appliquant en fonction du tarif de base.

DE CONFIRMER l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Délibération **n°2021-51**
OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme Sauvaget),

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier de la commune d'Orgeval.

DE PRECISER que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Délibération **n°2021-52**
OBJET : REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2021/2022

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER annuellement les tarifs de participation des communes aux frais de scolarité conformément à la recommandation de l'AME 78 pour les enfants issus de communes yvelinoises,

D'EXONERER de ces frais la commune de Morainvilliers avec laquelle un accord de réciprocité de non-remboursement des frais scolaires a été signé.

D'APPLIQUER aux communes de résidence des enfants accueillis dans les écoles publiques d'Orgeval une participation de 973 € pour un élève accueilli en école maternelle et de 488 € pour un élève accueilli en école élémentaire pour l'année scolaire 2021/2022.

Délibération **n°2021-53**
OBJET : CHARTE ARCHITECTURALE DE L'URBANISME

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour et 1 voix en abstention (Mme Sauvaget),

Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion, ne prennent pas part au vote.

D'APPROUVER la charte architecturale de la Ville d'Orgeval annexée à la présente délibération

D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite charte.

Délibération **n°2021-54**
OBJET : TARIFICATION DES ACTIVITES ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER les tarifs des activités organisées dans le cadre de la Semaine Bleue 2021, du 4 au 9 octobre 2021, comme suit :

- Visite du Château de Monté Cristo à Marly le Roi le mardi 5 octobre : 15 € par personne.

Les autres activités proposées ne requièrent aucune participation financière de la part des inscrits.

DIT qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement. Seules les activités annulées par la Ville d'Orgeval feront l'objet d'un remboursement.

Délibération **n°2021-55**
OBJET : ENGAGEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE ARBORE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER la Déclaration des Droits de l'Arbre, jointe en annexe, et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 5 octobre 2021

Le Maire,
Hervé Charnallet

MAIRIE D'ORGEVAL (Yvelines)